



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

République centrafricaine

Question écrite n° 64170

Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la possible présence sur le territoire français d'une personnalité ayant eu un rôle actif dans la crise centrafricaine. En effet, alors que le comité des sanctions du conseil de sécurité des Nations-unies a inscrit sur sa liste noire cette personnalité pour avoir tenté de recruter des combattants au Bénin et au Cameroun et avoir armé des civils, l'association Survie informe que cet individu pourrait résider sur le territoire français. Pourtant, conformément à la résolution n° 2134 du conseil de sécurité des Nations-unies proposée notamment par la France, cet individu fait l'objet de diverses sanctions dont une interdiction de voyager et est, selon plusieurs médias, sous mandat d'arrêt international. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des procédures sont engagées pour identifier la présence de cet individu sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64170

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7617

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)